

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n°2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;
Vu le décret n°2017-1334 du 11 septembre 2017 ;
Vu l'arrêté du 6 juillet 2017 fixant la liste des compatibilités des mentions du diplôme national de licence avec les mentions du diplôme national de master ;
Vu le décret n° 2021-629 du 19 mai 2021 modifiant les conditions dans lesquelles les titulaires du diplôme national de licence non admis en première année d'une formation de leur choix conduisant au diplôme national de master se voient proposer l'inscription dans une formation du deuxième cycle ;
Vu l'avis favorable de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique du 06 décembre 2022 ;

Délibération enregistrée sous le numéro **166/2022/FVE**
Conseil d'Administration du 16 décembre 2022 :

Sujet : Admission en master au titre de l'année universitaire 2023-2024

Considérant qu'il appartient à l'établissement de déterminer, en application des dispositions susvisées, les capacités d'accueil et les modalités de sélection mises en œuvre à l'égard des candidats à l'admission dans les formations première année du deuxième cycle ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

Article 1.

L'admission en première année des mentions de master dépend des capacités d'accueil fixées pour l'ensemble des publics (formation initiale-formation continue-internationaux-redoublants), pour l'année 2023-2024 et adoptées en commission de la formation et de la vie universitaire et en conseil d'administration.

Article 2.

L'admission en première année dans ces mentions de master est subordonnée à l'examen d'un dossier de candidature rempli par l'étudiant et/ou d'un concours et/ou d'un entretien. La procédure de dépôt des dossiers de candidature est précisée sur les sites des UFR, Ecoles et Instituts.

L'admission est prononcée par la Présidente de l'Université sur proposition du responsable de la formation.

Article 3.

Le dossier de candidature est constitué des pièces ci-après énoncées :

- Un dossier détaillé du cursus suivi par le candidat permettant notamment d'apprécier les objectifs et compétences visées par la formation antérieure ;

- Les diplômes, certificats, relevés de notes permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies ;

Selon les formations, il pourra également être demandé au candidat de fournir les pièces suivantes :

- Une lettre de motivation exposant le projet professionnel ;
- Un curriculum vitae ;
- Une attestation spécifique à la nature d'enseignements de la formation visée ;
- Une lettre de recommandation du responsable de la formation, et/ou du stage suivi par le candidat ;
- Lorsque la mention comporte plusieurs parcours, le dossier peut exiger de préciser le parcours souhaité ou une liste des parcours souhaités classés par ordre de préférence.

Article 4.

Les mentions de licences conseillées, les attendus, les critères généraux d'examen des candidatures sont détaillés dans **l'annexe 1**.

Article 5.

Le calendrier et les modalités de dépôt des candidatures en vue d'une inscription, au titre de l'année universitaire 2023-2024 dans une des mentions précitées (pour les étudiants en formation initiale qui ne passent pas par la procédure Etudes en France) seront fixés ultérieurement par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Masters par mention 2020/2021	Capacité d'accueil TOTALE 2023	Date d'ouverture des dépôts de dossiers (*)	Date de fermeture de dépôt des dossiers (*)	Critères d'examen des dossiers
Comptabilité - contrôle - audit (M1)	40	Calendrier national non arrêté définitivement au 30 novembre 2022 (période probable mars 2023)		Dossier et/ou entretien et/ou concours
Management des organisations de santé (M1)	40			Dossier et/ou entretien et/ou concours
Management de l'innovation (M1)	35			Dossier et/ou entretien et/ou concours
Sciences de l'éducation (M1)	33			Dossier et/ou entretien et/ou concours
Sciences sociales (M1)	102			Dossier et/ou entretien et/ou concours
Arts, lettres et civilisations (M1)	54			Dossier et/ou entretien et/ou concours
Langues et sociétés (M1)	79			Dossier et/ou entretien et/ou concours
Métiers du livre et de l'édition (M1)	36			Dossier et/ou entretien et/ou concours
Culture et communication (M1)	50			Dossier et/ou entretien et/ou concours
Sciences et génie des matériaux (M1)	18			Dossier et/ou entretien et/ou concours
Chimie (M1)	18			Dossier et/ou entretien et/ou concours
Sciences de l'Eau (M1)	21			Dossier et/ou entretien et/ou concours
Biologie santé (M1)	56			Dossier et/ou entretien et/ou concours
Santé Publique (M1)	60			Dossier et/ou entretien et/ou concours
Mathématiques et applications (M1)	43			Dossier et/ou entretien et/ou concours
Physique appliquée et ingénierie physique (M1) (**)	84			Dossier et/ou entretien et/ou concours (Test d'entrée pour le parcours EMIMEO)
Informatique (M1)	55			Dossier et/ou entretien et/ou concours
Génie civil (M1)	36			Dossier et/ou entretien et/ou concours
STAPS Management du Sport	18			Dossier et/ou entretien et/ou concours
Monnaie, banque, finance, assurance (M1)	90			Dossier et/ou entretien et/ou concours
Droit de l'environnement et de l'urbanisme (M1)	25	Dossier et/ou entretien et/ou concours		
Droit privé (M1)	25	Dossier et/ou entretien et/ou concours		
Droit pénal et Sciences Criminelles	25	Dossier et/ou entretien et/ou concours		

Masters par mention 2020/2021	Capacité d'accueil TOTALE 2023	Date d'ouverture des dépôts de dossiers (*)	Date de fermeture de dépôt des dossiers (*)	Critères d'examen des dossiers
Histoire du droit et des institutions (M1)	15			Dossier et/ou entretien et/ou concours
Administration publique (M1)	92			Dossier et/ou entretien et/ou concours
Droit de l'entreprise (M1)	70			Dossier et/ou entretien et/ou concours
Droit notarial (M1)	15			Dossier et/ou entretien et/ou concours
Droit du patrimoine (M1)	50			Dossier et/ou entretien et/ou concours
MEEF Encadrement éducatif (M1)	12			Etude des dossiers de candidature
MEEF 1er degré (M1)	100			Test de positionnement
MEEF 2nd degré (M1)	151			Etude des dossiers de candidature
MEEF Pratiques et ingénierie de la formation (M2 uniquement)	45			Etude des dossiers de candidature

(*) hors candidatures « Etudes en France »

(*) hors redoublants

(*) pour les stagiaires de la formation continue selon les formations

(**) Pour le parcours EMIMEO (master Erasmus Mundus) : **05/12/2022 – 28/02/2023**- Date du test et deuxième campagne pour les non boursiers mi-avril – mi-juin 2023 – procédure particulière de candidature.

Membres en exercice : 36

Nombre de votants : 30

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Ne souhaite pas participer au vote : 4

Fait à Limoges, le 16 décembre 2022

La Présidente de l'Université

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois de décembre 2022.

Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 19 décembre 2022.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*